**F**



**MVT/A/5/****INF/1**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **14 septembre 2020**

# Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

# Assemblée

**Cinquième session (5e session ordinaire)
Genève, 21 – 29 septembre 2020**

Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles

*Document d’information établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. Le présent document constitue le sixième *Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles* établi dans le cadre des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Le *Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées* (ci-après dénommé “Traité de Marrakech”) a été adopté le 27 juin 2013 par les États membres de l’OMPI et est entré en vigueur le 30 septembre 2016 après que 20 parties remplissant les conditions requises ont déposé leur instrument de ratification ou d’adhésion. Des activités pratiques sont nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le Traité de Marrakech et le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est une initiative mondiale visant à mettre en œuvre le traité au niveau opérationnel.
3. L’ABC a été lancé le 30 juin 2014 devant le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’OMPI (SCCR), il s’agit d’un partenariat public-privé dirigé par l’OMPI, qui regroupe les organisations faîtières ci-après :
* le *DAISY Consortium*;
* l’*International Authors Forum*;
* le Conseil international pour l’éducation des handicapés de la vue;
* la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques;
* la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction;
* l’Union internationale des éditeurs;
* *Sightsavers*; et
* l’Union mondiale des aveugles.

Le secrétariat de l’ABC est situé au siège de l’OMPI à Genève (Suisse).

1. En raison de la pandémie de COVID-19, les fonctionnaires de l’OMPI ont commencé à travailler à distance depuis leur domicile en mars 2020 et retournent progressivement sur le site de l’OMPI depuis le mois d’août.

## Activités du Consortium pour des livres accessibles

### Service mondial d’échange de livres de l’ABC

1. Le Service mondial d’échange de livres de l’ABC (ci-après dénommé “service ABC”) est un catalogue mondial en ligne de livres disponibles dans des formats accessibles qui permet aux bibliothèques pour les aveugles participantes, appelées “entités autorisées”, telles que définies à l’article 2.c) du Traité de Marrakech, de rechercher, de commander et d’échanger des livres publiés dans des formats accessibles dans le monde entier.
2. Une étape importante a été franchie en mars 2020, lorsque 500 000 titres sont devenus disponibles aux fins de l’échange transfrontière par l’intermédiaire du service ABC en vertu des dispositions du Traité de Marrakech, c’est-à-dire sans qu’il soit nécessaire de demander l’autorisation du titulaire du droit d’auteur. Plus de 580 000 titres sont désormais disponibles aux fins de l’échange sans autorisation du titulaire en vertu du traité.
3. Actuellement, 83 entités autorisées ont signé un accord avec l’OMPI pour participer au service ABC, soit une augmentation de 36% depuis septembre 2019 (voir l’annexe I). Onze autres entités autorisées dans le monde ont déclaré leur intention d’adhérer au service ABC, ce qui porterait le nombre d’entités autorisées participantes à 94 (voir l’annexe II). Le nombre de titres téléchargés par les entités autorisées participantes pour la seule année 2019 est supérieur au nombre cumulé de titres téléchargés pour la période 2014-2018.
4. Plusieurs fonctionnalités ont été ajoutées au service ABC cette année, notamment par la mise à disposition de l’interface utilisateur en français et en espagnol, par des couches supplémentaires de cryptage et de pseudonymisation pour la protection des données personnelles, ainsi que grâce à des outils de contrôle du service plus performants.
5. En 2020, la plateforme technique de l’ABC a migré vers le nuage *Amazon Web Services* (AWS). Dans le cadre de cette migration, plusieurs mesures d’optimisation ont été prises en ce qui concerne l’architecture et les processus afin d’accroître l’efficacité, la modularité et la sécurité du service. Parmi ces mesures, citons :
	* 1. l’emploi d’un pipeline de développement pour améliorer la vérification du code et le processus de déploiement, y compris l’exécution de nombreux tests de sécurité automatisés conformément aux pratiques recommandées définies par la Division de la sécurité et de l’assurance informatique;
		2. la migration du service FTP de l’ABC vers le nuage AWS S3 SFTP, et la migration de la base de données Oracle vers Amazon Aurora PostgreSQL, pour améliorer la disponibilité, la rapidité et la stabilité.
6. Le Secrétariat de l’ABC a apporté des modifications à l’accord entre l’OMPI et l’entité autorisée, qui ont été examinées par les spécialistes en droit d’auteur de l’OMPI et le Bureau du conseiller juridique, et approuvées par le Conseil de l’ABC. Les révisions apportées à l’accord avec les entités autorisées ont été effectuées pour :
	* 1. tenir compte de la mise en œuvre du Traité de Marrakech dans de nombreux pays;
		2. prendre en considération les commentaires d’un certain nombre d’entités autorisées actuelles et futures de manière à clarifier certaines dispositions et à améliorer la cohérence globale de l’accord;
		3. répondre aux préoccupations des entités autorisées européennes concernant leurs obligations au titre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l’Union européenne; et
		4. s’assurer que toutes les entités autorisées participant au Service mondial d’échange de livres de l’ABC sont liées par un seul et même accord prévoyant les mêmes modalités et conditions.

Les accords révisés ont été envoyés aux entités autorisées participant au service ABC pour contre-signature.

#### Activités futures concernant le service ABC

1. L’ABC a mis au point une application en complément de son service actuel, à proposer aux entités autorisées participantes. Cette application supplémentaire est en phase finale de développement et est proposée aux entités autorisées participantes comme un outil qu’elles peuvent mettre à la disposition des bénéficiaires. Elle donnera aux bénéficiaires, tels qu’ils sont définis à l’article 3 du Traité de Marrakech, la possibilité de rechercher et de télécharger directement les œuvres en format accessible fournies par les entités autorisées participant à l’ABC.
2. Les entités autorisées qui souhaitent profiter de cette application supplémentaire consentent à fournir à l’ABC la totalité de leurs fichiers numériques pour qu’ils soient hébergés sur le nuage de sorte que les fichiers audio numériques soient disponibles pour un téléchargement immédiat par les bénéficiaires. Pour l’heure, seules les métadonnées des titres (nom, titre, entité autorisée productrice du fichier, etc.) figurent dans le catalogue de l’ABC et non les fichiers audio numériques. Une fois qu’un titre est commandé, le service ABC dépend de l’intervention humaine de l’entité de production autorisée pour télécharger le fichier audio numérique demandé. La mise à disposition des fichiers numériques aux fins de leur téléchargement immédiat dans un dépôt hébergé sur le nuage permettra aux entités autorisées d’économiser du temps et des ressources et au service ABC de fonctionner sans intervention humaine constante. Quant aux bénéficiaires, ils devraient constater une amélioration des délais de réception des fichiers numériques. Un déploiement progressif de cette application supplémentaire est prévu, tout d’abord auprès d’un nombre limité d’entités autorisées ayant manifesté leur intérêt pour cette application et étant dotées de l’infrastructure technique nécessaire.
3. En outre, l’ABC poursuit ses discussions avec d’autres fournisseurs de titres accessibles en vue de la création d’un portail de recherche unique, qui fournira un espace centralisé public de recherche, de découverte et d’échange du plus grand nombre de titres dans des formats accessibles et dans le plus grand nombre de langues possible. Une telle capacité de recherche centralisée au sein d’un réseau de catalogues aiderait les entités autorisées et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés en maximisant le nombre de titres accessibles sur diverses plateformes et en réduisant ainsi le temps et l’effort requis pour trouver des ouvrages publiés dans des formats accessibles.

### Renforcement des capacités

1. L’ABC fournit des formations et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres accessibles à l’intention des entités autorisées, des ministères de l’éducation et des éditeurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Une formation et une assistance technique sont fournies dans les formats accessibles suivants : norme EPUB3, DAISY et braille (électronique et en relief). Un apport financier pour la production de supports pédagogiques dans différentes langues nationales à l’intention des élèves et étudiants des niveaux primaire, secondaire et universitaire qui ont des difficultés de lecture des textes imprimés est également fourni, de façon à ce que les techniques enseignées durant les formations puissent être mises en pratique immédiatement par les participants.
2. Depuis le début des activités de renforcement des capacités, 13 300 livres éducatifs en format accessible ont été produits dans les langues nationales de 17 pays dans le cadre de la formation et de l’assistance fournies par l’ABC.
3. Les sources mentionnées ci-dessous ont financé des projets de renforcement des capacités dans les pays suivants de septembre 2019 à septembre 2020 :
* Fonds fiduciaire de l’Australie : Bangladesh, Indonésie et Viet Nam;
* Fonds fiduciaire de la République de Corée : Argentine, Mexique, Nigéria et Uruguay;
* Fonds fiduciaire des Émirats arabes unis : Tunisie;
* Budget ordinaire de l’OMPI : Burkina Faso, Colombie, Éthiopie et Uruguay.

L’OMPI continue de se féliciter du financement des projets de formation et d’assistance technique de l’ABC par les fonds fiduciaires.

1. En octobre 2019, l’ABC a publié un appel à propositions invitant les organisations (ou les associations d’organisations) remplissant les conditions requises situées dans des pays en développement et des PMA à envoyer leurs propositions de projets de renforcement des capacités à l’OMPI avant le 31 décembre 2019. Cet appel à propositions était ouvert aux organisations du monde entier. Le secrétariat de l’ABC a demandé à ce que le montant des demandes oscille entre 20 000 et 50 000 dollars É.-U. pour une période de 12 mois. Au total, il a reçu 44 demandes de 33 pays (22 de la région Afrique, cinq de la région arabe, 10 de la région Asie-Pacifique et sept de la région Amérique latine et Caraïbes). Le secrétariat de l’ABC collabore actuellement avec les 12 à 15 finalistes de l’appel à propositions pour élaborer des plans de travail et des budgets complets pour chacune des organisations partenaires afin que les projets puissent démarrer en 2021. Outre les critères énoncés pour la sélection des projets, la répartition géographique a été prise en considération.

#### Activités futures concernant le renforcement des capacités

1. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des restrictions de voyage actuellement en vigueur, les partenaires pour le renforcement des capacités se verront proposer une formation en ligne sur les dernières techniques en matière de production de livres accessibles. L’OMPI a engagé des spécialistes en matière d’accessibilité en vue de proposer un contenu substantiel au moyen d’une formation en ligne sur les méthodes de production de livres dans des formats accessibles. Cette formation est en cours d’élaboration. Malgré les délais très brefs, l’ABC espère que les partenaires pour le renforcement des capacités pourront s’inscrire à la formation du dernier trimestre 2020, la terminer d’ici la fin 2020 et commencer à produire des livres éducatifs dans des formats accessibles début 2021.

### Édition accessible

1. L’ABC s’attache à promouvoir la production d’œuvres en format accessible “natif”, c’est-à-dire des livres qui peuvent être utilisés dès le départ aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Plus précisément, l’ABC encourage tous les éditeurs à :
* utiliser les fonctionnalités en matière d’accessibilité offertes par la norme EPUB3 pour la production de publications numériques; et
* inclure une description des fonctionnalités en matière d’accessibilité offertes par leurs produits dans les informations qu’ils fournissent aux distributeurs, aux détaillants et aux autres maillons de la chaîne de production.
1. Les éditeurs et les associations d’éditeurs dans le monde sont invités à signer la *Charte mondiale de l’édition en format accessible* et ses huit ambitieux principes relatifs aux publications numériques en format accessible. En 2019, Hachette Livre est devenu le centième signataire de la Charte de l’édition en format accessible de l’ABC. La liste des signataires de la Charte de l’ABC figure à l’annexe III.
2. Malgré la pandémie de COVID-19, l’ABC a pu organiser le *Prix international d’excellence en matière d’édition accessible*, qui est devenu un événement annuel incontournable récompensant les organisations reconnues pour leur leadership et leurs résultats exceptionnels en matière de promotion de l’accessibilité des publications numériques aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Les lauréats 2020 étaient *Macmillan Learning* (États-Unis d’Amérique) dans la catégorie “éditeur”, et *Fondazione LIA* de (Italie) dans la catégorie “projet”. Malheureusement, le Salon du livre de Londres, où le prix de l’ABC est normalement remis lors d’une cérémonie, a été annulé en raison de la pandémie, et les lauréats ont été informés et ont reçu leur trophée par la poste.
3. Le secrétariat de l’ABC s’emploie à mieux faire connaître les implications de l’acte législatif européen sur l’accessibilité, qui aura une incidence notable sur les éditeurs qui souhaitent vendre des livres dans l’Union européenne (UE). Les États membres de l’Union européenne auront jusqu’à juin 2022 pour transposer les dispositions de la directive dans leur législation nationale, et trois années supplémentaires, s jusqu’en juin 2025, pour appliquer ces dispositions. L’ABC a réalisé deux entretiens sur l’acte législatif européen sur l’accessibilité, qui ont été publiés dans le Magazine de l’OMPI et sur le site Web de l’ABC.

#### Activités futures concernant l’édition en format accessible

1. Avec l’Union internationale des éditeurs, l’ABC continuera de promouvoir la *Charte mondiale de l’édition en format accessible* et d’en augmenter le nombre de signataires.

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I. Liste des entités autorisées participant au Service mondial d’échange de livres de l’ABC

Les nouvelles entités autorisées participant au service ABC depuis septembre 2019 sont précédées d’un astérisque (\*).

1. Afrique du Sud : *South African Library for the Blind*
2. Allemagne : Centre allemand pour la lecture accessible (précédemment connu sous le nom de Bibliothèque centrale d’Allemagne pour les aveugles)
3. \*Antigua-et-Barbuda : Service pour les aveugles et les déficients visuels, École TN Kirnot
4. Argentine : *Asociación Civil* Tiflonexos
5. Australie : *VisAbility*
6. Australie : *Vision Australia*
7. Autriche : *Hörbücherei*
8. Bangladesh : *Young Power in Social Action*
9. Belgique : Eqla (précédemment connue sous le nom d’Œuvre nationale des aveugles)
10. Belgique : Bibliothèque néerlandophone pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés – *Luisterpuntbibliotheek* (auparavant connue sous le nom de Bibliothèque néerlandophone de livres sonores et en braille)
11. \*Belgique : Ligue Braille
12. \*Bolivie (État plurinational de) : *Instituto Boliviano de la Ceguera*
13. Brésil : *Dorina Nowill Foundation for the Blind*
14. \*Bulgarie : *National Library for the Blind "Louis Braille 1928"*
15. Burkina Faso : Union nationale des associations burkinabé pour la promotion des aveugles et malvoyants
16. Canada : *BC Libraries Cooperative 2009*, Réseau national de services équitables de bibliothèque
17. Canada : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
18. Canada : Institut national canadien pour les aveugles
19. Canada : Centre pour un accès équitable aux bibliothèques
20. Croatie : Bibliothèque croate pour les aveugles
21. Chili : *Bibliociegos*
22. Colombie : *Instituto Nacional para Ciegos*
23. Danemark : Bibliothèque nationale danoise pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés
24. Égypte : Bibliothèque d’Alexandrie
25. \*Espagne : *Organización Nacional de Ciegos Españoles*
26. \*Estonie: Bibliothèque estonienne pour les aveugles
27. États-Unis d’Amérique : Bibliothèque de l’État de Californie, Bibliothèque de livres sonores et en braille
28. États-Unis d’Amérique : Bibliothèque du Congrès, Service pour les aveugles et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés de la bibliothèque nationale
29. États-Unis d’Amérique : *American Printing House for the Blind*
30. Fédération de Russie : Bibliothèque nationale russe pour les aveugles
31. Fédération de Russie : Bibliothèque de Saint-Pétersbourg pour les aveugles et les déficients visuels
32. Finlande : Bibliothèque Celia pour les déficients visuels
33. France : Association Valentin Haüy
34. France : BrailleNet
35. France : Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes
36. \*Grèce : *Hellenic Academic Libraries Link (HEAL-Link)*
37. \*Hongrie: Fédération hongroise des aveugles et des malvoyants
38. Inde : *DAISY Forum of India*
39. Irlande : *National Council for the Blind of Ireland – Library and Media Centre*
40. Islande : Bibliothèque sonore islandaise
41. Israël : Bibliothèque centrale pour les aveugles et les personnes ayant des difficultés de lecture
42. \*Jamaïque : *Jamaica Society for the Blind*
43. Japon : *National Diet Library*
44. Japon : Association nationale des institutions de services d’information pour les déficients visuels
45. \*Kirghizistan : Consortium des bibliothèques et de l’information
46. \*Lettonie : Bibliothèque lettone pour les aveugles
47. \*Lituanie : Bibliothèque lituanienne pour les aveugles
48. Malaisie : *St. Nicholas’ Home*
49. \*Malawi : Université du Malawi, *Chancellor College*
50. \*Malta : Bibliothèques de Malte
51. Mexique : *Discapacitados Visuales*
52. Mongolie : Service de bibliothèque en braille et d’accès numérique pour les aveugles de la bibliothèque publique d’Oulan-Bator
53. \*Mongolie : Fédération nationale des aveugles de Mongolie
54. \*Myanmar : Association nationale des aveugles du Myanmar
55. Népal : *Action on Disability Rights and Development*
56. Norvège : Bibliothèque norvégienne de livres sonores et en braille
57. Nouvelle-Zélande : *Blind Low Vision NZ* (anciennement connue sous le nom de *Blind Foundation*)
58. \*Ouganda : Association nationale des aveugles de l’Ouganda
59. Pays-Bas : *Bibliotheekservice Passend Lezen*
60. Pays-Bas : *Dedicon*
61. Pologne : Bibliothèque centrale du travail et de la sécurité sociale
62. Portugal : Bibliothèque nationale du Portugal
63. Qatar : Bibliothèque nationale du Qatar
64. République de Corée : Bibliothèque nationale pour les personnes handicapées
65. \*République de Moldova : Centre national d’information et de réinsertion du public “Association des personnes aveugles de Moldavie”.
66. \*République dominicaine : *Asociación de Ciegos del Cibao de la República Dominicana*
67. \*République dominicaine: *Biblioteca Nacional Pedro Henríquez Ureña*
68. \*Roumanie: *Fundația Cartea Călătoare*
69. Royaume-Uni : *Seeing Ear*
70. \*Royaume-Uni : *Torch Trust for the Blind*
71. \*Sainte-Lucie: *St. Lucia Blind Welfare Association*
72. Sierra Leone : Centre de formation pour les aveugles et les déficients visuels
73. Sri Lanka : *DAISY Lanka Foundation*
74. Suède : Agence suédoise pour l’accessibilité des médias
75. Suisse : *Associazione ciechi e ipovedenti della Svizzera italiana*
76. Suisse : Association pour le bien des aveugles et malvoyants
77. Suisse : Bibliothèque sonore romande
78. Suisse : Bibliothèque suisse pour les personnes aveugles, malvoyantes et empêchées de lire
79. Thaïlande : Bibliothèque nationale pour les aveugles et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, *TAB Foundation*
80. Tunisie : Librairie nationale tunisienne
81. \*Ukraine : Bibliothèque centrale Ostrovskyi spécialisée pour les aveugles
82. Uruguay : *Fundación Braille de Uruguay*
83. Viet Nam : *Sao Mai Vocational and Assistive Technology Center for the Blind*

[L’annexe II suit]

## AnnexE II : Liste des entités autorisées ayant indiqué leur intention d’adhérer au Service mondial d’échange de livres de l’ABC

1. Bhoutan : *Muenselling Institute*
2. États-Unis d’Amérique : *Braille Institute of America*
3. Guatemala : *Benemérito Comité Pro Ciegos y Sordos de Guatemala*
4. Kenya : *Kenya Institut for the Blind*
5. Pakistan : *Pakistan Foundation Fighting Blindness*
6. Palestine : Association palestinienne des déficients visuels
7. République dominicaine : *Fundación Francina Hungría*
8. République tchèque : *Czech Blind United*
9. Saint-Vincent-et-les Grenadines : Bibliothèque publique nationale de Saint-Vincent-et-les-Grenadines
10. Tadjikistan : Bibliothèque nationale du Tadjikistan
11. Thaïlande : *Christian Foundation for the Blind in Thailand*

[L’annexe III suit]

## ANNEXE III : LISTE des signataires de la charte de l’édition en format accessible de l’abc

1. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
2. Afrique du Sud : *New Africa Books*
3. Allemagne : *Verlag Barbara Budrich*
4. Arabie Saoudite : *Kadi and Ramadi*
5. Argentine : *Ediciones Godot*
6. Argentine*: Ediciones Santillana, Argentina*
7. Australie : *Allen and Unwin*
8. Australie : *Sydney University Press*
9. Brésil : *National Union of Book Publishers*
10. Brésil : *Associação Religiosa Editora Mundo Cristão*
11. Brésil : *Brinque-Book Editora de Livros Ltda*
12. Brésil : *Distribuidora Record de Serviços de Imprensa S.A.*
13. Brésil : *É Realizações, Editora, Livraria e Distribuidora Ltda*
14. Brésil : *Ediouro Publicações Ltda*
15. Brésil : *Editora Albanisia Lúcia Dummar Pontes ME*
16. Brésil : *Editora Arqueiro Ltda*
17. Brésil : *Editora Atlas S/A*
18. Brésil : *Editora Bertrand Brasil Ltda*
19. Brésil : *Editora Best Seller Ltda*
20. Brésil : *Editora Biruta Ltda*
21. Brésil : *Editora Bonifácio Ltda*
22. Brésil : *Editora Carambaia EIRELI*
23. Brésil : *Editora Casa da Palavra Produção Editorial Ltda*
24. Brésil : *Editora Claro Enigma Ltda*
25. Brésil : *Editora de Livros Cobogó Ltda*
26. Brésil : *Editora e Produtora Spot 1 Ltda*
27. Brésil : *Editora Filocalia Ltda*
28. Brésil : *Editora Fontanar Ltda*
29. Brésil : *Editora Forense Ltda*
30. Brésil : *Editora Gaivota Ltda*
31. Brésil : *Editora Globo S.A.*
32. Brésil : *Editora Guanabara Koogan Ltda*
33. Brésil : *Editora Intrínseca Ltda*
34. Brésil : *Editora Jaguatirica Digital Ltda*
35. Brésil : *Editora José Olympio Ltda*
36. Brésil : *Editora JPA Ltda*
37. Brésil : *Editora Jurídica da Bahia Ltda*
38. Brésil : *Editora Lendo e Aprendendo Ltda ME*
39. Brésil : *Editora Manole Ltda*
40. Brésil : *Editora Nova Fronteira Participações S/A*
41. Brésil : *Editora Original Ltda*
42. Brésil : *Editora Paz e Terra Ltda*
43. Brésil : *Editora Pequena Zahar Ltda*
44. Brésil :  *Editora Prumo Ltda*
45. Brésil : *Editora Record Ltda*
46. Brésil : *Editora Reviravolta Ltda*
47. Brésil : *Editora Rocco Ltda*
48. Brésil : *Editora Schwarcz S/A*
49. Brésil : *Elsevier Editora Ltda*
50. Brésil : *GEN – Grupo Editorial Nacional Participação S/A*
51. Brésil : *GMT Editores Ltda*
52. Brésil : *Imago Editora Importação e Exportação Ltda*
53. Brésil : *J.E. Solomon Editores Ltda*
54. Brésil : *Jorge Zahar Editor Ltda*
55. Brésil : *Livraria do Advogado Ltda*
56. Brésil : *LTC – Livros Técnicos e Científicos Editora Ltda*
57. Brésil : *NC Editora Ltda*
58. Brésil : *Pallas Editora e Distribuidora Ltda*
59. Brésil : *Petra Editorial Ltda*
60. Brésil : *Pinto e Zincone Editora Ltda*
61. Brésil : *Publibook Livros e Papéis Ltda*
62. Brésil : *Saber e Ler Editorial Ltda*
63. Brésil : *Sociedade Literária Edições e Empreendimentos Ltda*
64. Brésil : *Starlin Alta Editora e Consultoria EIRELI*
65. Brésil : *Summus Editorial Ltda*
66. Brésil : *Verus Editora Ltda*
67. Brésil : *Editorial 5 / ED5*
68. Canada : *House of Anansi Press*
69. Colombie : *Editorial El Manual Moderno Colombia S.A.S.*
70. Colombie : *Santillana Colombia*
71. Égypte : *Al-Balsam Publishing House*
72. Émirats arabes unis : *Al Fulk Translation and Publishing*
73. Émirats arabes unis : *Dar Al Aalam Al Arabi Publishing and Distribution*
74. Émirats arabes unis : *Hudhud Publishing and Distribution*
75. Émirats arabes unis : *Kalimat Group*
76. Émirats arabes unis : *Sama Publishing, Production and Distribution*
77. Émirats arabes unis : *Wahat Alhekayat Publishing and Distribution*
78. Émirats arabes unis : *Waw Publishing*
79. Espagne : *Planeta de Libros*
80. Espagne : *Santillana Educación S.L.*
81. États-Unis d’Amérique : *HarperCollins Publishers*
82. États-Unis d’Amérique : *Macmillan Learning*
83. France : Hachette Livre
84. Géorgie : *Artanuji Publishing*
85. Géorgie : *Bakur Sulakauri Publishing*
86. Géorgie : *Intelekti Publishing*
87. Inde : *PHI Learning Private Limited*
88. Italie : *Arnoldo Mondadori Editore*
89. Italie : *Edizioni Piemme*
90. Italie : *Giulio Einaudi Editore*
91. Italie : *Sperling & Kupfer*
92. Japon : *Discover 21, Inc.*
93. Jordanie : *Al Salwa Publishers*
94. Mexique : *Editorial el Manual Moderno, S.A. de C.V.*
95. Mexique : *Penguin Random House Grupo Editorial México*
96. Mexique : *Santillana México*
97. Mexique : *SM México*
98. Nigéria : *Nigerian Publishers Association*
99. Nouvelle-Zélande : *Oratia Media*
100. Royaume-Uni : *Bloomsbury Publishing Plc.*
101. Royaume-Uni : *British Dyslexia Association*
102. Royaume-Uni : *Elsevier*
103. Royaume-Uni : *Kogan Page*
104. Royaume-Uni : *SAGE Publications Ltd*
105. Thaïlande : *Silkworm Books Ltd*

[L’annexe IV suit]

## ANNEXE IV. Statistiques concernant l’ABC pour 2019-2020

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs de l’ABC** | **Janvier 2014** | **Septembre 2019** | **Septembre 2020** | **Croissance entre septembre 2019 et septembre 2020** | **Commentaires** |
| Nombre d’entités autorisées ayant signé un accord avec l’OMPI en vue de participer au Service mondial d’échange de livres de l’ABC | 11 | 61 | 83 | 36% | 11 accords avec de nouvelles entités autorisées sont en cours de signature, ce qui portera le nombre d’entités autorisées participantes à 94 |
| Nombre total d’ouvrages figurant dans le catalogue du Service mondial d’échange de livres de l’ABC | 224 500 | 540 000 | 640 000 | 19% |  |
| Nombre d’ouvrages pouvant faire l’objet d’échanges transfrontières en vertu des dispositions du Traité de Marrakech | s.o. | 425 000 | 585 000 | 38% |  |
| Nombre d’ouvrages téléchargés par les entités autorisées participant au service ABC | 200 | 22 300 | 40 800 | 83% |  |
| Nombre d’ouvrages de l’ABC copiés et distribués à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés par l’intermédiaire des entités autorisées participantes | 16 000 (décembre 2014) | 293 000prêts effectués au 31 août 2019 | 381 000 prêts effectués au 31 août 2020 | 30% |  |
| Nombre d’ouvrages éducatifs produits dans les langues nationales dans des formats accessibles dans le cadre de la formation et de l’assistance technique fournies par l’ABC | s.o. | 9 300 | 13 000 | 43% |  |
| Nombre de signataires de la Charte ABC | s.o. | 100 | 105 | 5% |  |

[Fin de l’annexe IV et du document]